

Fiche A14 : CONSEILLER(ÈRE) DÉPARTEMENTAL(E) DE PRÉVENTION

**CORRESPONDANT(E) DÉPARTEMENTAL(E) RISQUES MAJEURS / RÉFÉRENT(E) SURETÉ ÉDUCATION
NATIONALE**

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le/la conseiller(ère) de prévention départemental(e) et correspondant(e) risques majeurs départemental(e) est nommé(e), à temps plein, par le/la IA-DASEN de la Manche sous l'autorité de laquelle il/elle exerce ses fonctions.
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p><u>CONSEILLER(ÈRE) DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTAL(E)</u> <i>Missions principales :</i> Conseiller l'IA-DASEN de la Manche et ses services, en lien avec l'Inspecteur(trice) Santé et Sécurité au Travail et le/la conseiller(ère) académique de prévention, dans les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer à la mise en œuvre de la politique académique et départementale de prévention des risques professionnels en lien avec les partenaires institutionnels ; Mettre en œuvre et exploiter les outils nécessaires à l'évaluation des risques professionnels dans les EPLE, écoles et services ; Contribuer aux travaux du CHSCT départemental et présenter en instance le bilan annuel de la santé et de la sécurité au travail du département ; Assurer la sensibilisation, l'information et le conseil auprès des chefs d'établissement, adjoints gestionnaires, I.E.N. et chefs de services en matière de santé et de sécurité au travail, notamment dans les mesures de suivi, suite aux inspections des établissements et des services ; Animer des séquences de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. <p><u>CORRESPONDANT(E) DÉPARTEMENTAL(E) RISQUES MAJEURS ET RÉFÉRENT(E) SURETÉ (risque intrusion attentat)</u> <i>Missions principales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les écoles et les établissements dans l'élaboration et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) : participation éventuelle aux exercices ; Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le département ; Animer des formations en direction des directeurs d'école et des chefs établissements du second degré ; Participer aux travaux préparatoires et aux exercices coordonnés par les services préfectoraux sur le thème de la sûreté.
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS A MOBILISER</p>	<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'écoute et de dialogue. Capacité de synthèse et d'analyse. Capacité à faire des propositions. Capacité au travail en réseau de professionnels. Aisance rédactionnelle et verbale. Qualités de rigueur, de confidentialité, de loyauté, d'autonomie et de disponibilité. Connaissances de base des textes en matière de santé et de sécurité au travail, et de mise en sûreté. Maitrise des outils informatiques bureautiques. Connaissances de base de l'organisation des services et de la chaîne hiérarchique académique.
<p>SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ne nécessite pas obligatoirement le CAFIPEMF. Rattachement administratif à la DSDEN à Saint-Lô. Coordination des activités par le/la secrétaire général(e) de la DSDEN. Utilisation du véhicule personnel avec remboursement des frais de déplacement
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> NBI : 27 points 132.91€/mois n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois